

## TARIFS 2020 – SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT (SRH)

Type de Tarifs	Répartition	Tarifs au 01/01/2020
<b>Pension (Internes)</b>	Montant annuel	<b>1 566,00 €</b>
	Janvier-mars	515,00 €
	Avril-juin	377,00 €
	Septembre-Décembre	674,00 €
<b>Demi-Pension <u>4 jours</u></b>	Montant annuel	<b>498,00 €</b>
	Janvier-mars	163,00 €
	Avril-juin	121,00 €
	Septembre-Décembre	214,00 €
<b>Demi-Pension <u>5 jours</u></b>	Montant annuel	<b>585,00 €</b>
	Janvier-mars	192,00 €
	Avril-juin	141,00 €
	Septembre-Décembre	252,00 €
<b>Elève externe</b> (dans la limite de deux repas par semaine)		<b>4,40 euros</b>
<b>Carte d'accès</b> (renouvellement)		<b>5 euros</b>

• **Demi pension 4 jours** :

Le forfait DP 4 jours s'applique aux élèves souhaitant bénéficier de la restauration scolaire uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis midi pour raison de transport scolaire. Ces jours ne sont pas modifiables. Le choix du forfait se fait pour l'année.

• **Demi pension 5 jours** :

Le forfait DP 5 jours s'applique aux élèves souhaitant bénéficier de la restauration scolaire les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis midi. Le choix du forfait se fait pour l'année.

**Changement de régime** : merci de bien vouloir vous reporter au paragraphe 5 du règlement du SRH\*

*Ces tarifs sont fixés par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Ils sont susceptibles d'être modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*\*Le règlement est consultable sur le site internet du lycée : <http://www.lycee-charles-nodier-ac-besancon.fr>, choisir Accès Rapide Parents puis La Vie au Lycée (charte et règlements)*

### Horaires d'ouverture au public du service intendance

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

(fermé le mercredi après-midi)

☎ 03.84.79.00.99